

Compte Rendu Succinct du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 20 octobre 2025

Ouverture séance : 18h15

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 20 octobre, à dix-huit heures zéro minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la Mairie de Monceaux en Bessin, sous la présidence de Gilles ISABELLE, Maire de Monceaux en Bessin.

Présents : Mylène PHILIPPINE, Adjointe, Elise BADER, Evelyne LELANDOIS, Wilfried GORHY, Xavier GUILBERT, Alain SOUHARD, Conseillers. Formant la majorité de l'assemblée.

Absent excusé : Bruno OLIVE, a donné pouvoir à Gilles ISABELLE

Absent : Michel BONNEAU, Gilles MALHERBE, Aurélie TAILLEBOSQ, Bertrand VIARD

Secrétaire de séance : Mme. Evelyne LELANDOIS

I°/ Travaux : aménagement de la RD6a " information "

I°1/ Subvention RD6a : Le vendredi 17 octobre 2025, Mr le président du Conseil Général, ses collaborateurs ont reçu Mr le maire et son second adjoint afin d'évoquer la demande de l'APCR+, il est demandé à la municipalité de fournir les documents suivants : délibération notification, les courriers post appel d'offres, adressé aux entreprises et l'acte d'engagement travaux afin de vérifier la possibilité ou pas de l'octroi de l'APCR+.

I°2/ report travaux : L'entreprise Martragny demande le report éventuel du chantier RD6a sachant que le revêtement de la voirie n'est pas programmé en 2025 mais courant 2026 (sans date précise, après 1er avril 2026). Cela permettra un déroulement plus cohérent de ce chantier d'aménagement. Le conseil souhaite que ce projet puisse être réaliser avant la fin du mandat en cours.

II°/ Administratif - Enquête publique GAEC Lalonde **DM2025.10.21-1**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le contenu de la consultation du public concernant l'extension d'un élevage laitier, d'une création d'une deuxième ligne de méthanisation, et de la révision du plan d'épandage de la société GAEC LALONDE (arrêtés préfectoraux du 4 juillet et 5 août 2025). Il précise que la municipalité est concernée à ce titre par la révision du plan d'épandage et qu'aucune observation de tiers sur le registre ouvert à cet effet a été formulé.

Les élus du conseil municipal émettent les observations suivantes :

- Respect des voies communales et autres après les divers passages liés aux engins agricoles.
- La proximité des zones d'épandages vis-à-vis des habitations est proche, ce qui interpelle les élus quant au respect des règles d'épandage à mettre en œuvre (vent, bruit, jour et horaires de travail).
- Une attention particulière est à apporter suite aux différents bassins versants de l'Aure.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, a émis un avis défavorable à l'épandage sur son territoire communal à 6 voix contre et 2 abstentions.

III°/ Questions diverses

- illuminations de Noël 2025 : acceptation devis illuminations Noël.

Fait et délibéré en séance les heure, jour, mois et an susdits, à 19h15.

Le Maire,
Gilles ISABELLE

